

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article644>



Pensions de réversion : le recul de Raffarin

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Carrières - Retraites -



Publication date: mardi 7 décembre 2004

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le Premier ministre a finalement décidé de revenir sur le décret d'août 2004 qui allait priver des milliers de veuves et de veufs (environ 200000 selon la CNAF), du bénéfice de la pension, en introduisant de nouveaux critères de ressources. Il a suivi intégralement l'avis du COR, qu'il avait sollicité en octobre dernier.

La révision annuelle des pensions de réversion en fonction de l'évolution des ressources a été abandonnée. Cette disposition de révision chaque année avait suscité un grand émoi, par l'insécurité qu'elle risquait d'entretenir chez les personnes âgées.

Le montant de la pension de réversion complémentaire du conjoint décédé, les revenus du patrimoine et de l'épargne ne seront pas pris en compte dans le calcul des conditions de ressources pour l'attribution de la pension de réversion du régime de base (15800 euros pour une personne seule).

La suppression des conditions d'âge (aujourd'hui 55 ans) est maintenue, seul son calendrier est étalé davantage dans le temps : la première étape, avec un abaissement à 52 ans, reste prévue au 1er juillet 2005, puis progressivement jusqu'en 2011 (au lieu de 2009 initialement).

Une disposition nouvelle a été obtenue avec un abattement de 30% sur le salaire des veuves ou veufs pris en compte dans le calcul des ressources, afin de favoriser le maintien en activité ou le retour à l'emploi de ces personnes, permettant un cumul salaire et réversion.



Cette « marche arrière » du gouvernement est due à l'unité des organisations syndicales, des organisations de retraités et d'associations, qui ont parlé haut et fort, et d'une même voix. La FSU a été consultée, d'abord dans le cadre du COR, puis par Xavier Bertrand au cabinet de Philippe Douste-Blazy.

Ce premier recul nous confirme dans notre volonté de ne pas voir dans ce dossier une affaire terminée. Non, le dossier des retraites n'est pas clos. La réforme n'est pas financée durablement, et de nombreuses questions ne sont pas traitées (fins de carrières et pénibilité par exemple).

La bataille que nous menons pour faire reconnaître la situation particulière des femmes est évidemment à replacer dans l'objectif global d'une renégociation de la réforme des retraites.

Elizabeth Labaye



Fédération Syndicale Unitaire



PS:

- Rappelons qu'il s'agit là des pensions de réversion du régime général.